

DEC141724DR01

Décision portant nomination de M. Thomas AUBINEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation (ESPCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte n°8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation (ESPCI) et nommant M. Jérôme BIBETTE en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 25 mars 2014 ;

Considérant que **M. Thomas AUBINEAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1^{er} avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Thomas AUBINEAU**, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation (ESPCI), à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Thomas AUBINEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Thomas AUBINEAU** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **20 JUIN 2014**

Jérôme BIBETTE


Directeur de l'UMR 8231
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

